

ATIONS UNIES

SSEMBLEE

GENERALE



Distr.
GENERALE

A/3342
12 novembre 1956
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Onzième session

QUESTION EXAMINEE PAR LE CONSEIL DE SECURITE A SES 749ème ET 750ème SEANCES,
LE 30 OCTOBRE 1956

Lettre adressée par le Secrétaire général, le 11 novembre 1956, au
Ministre des affaires étrangères d'Israël

New-York, le 11 novembre 1956

Dans votre lettre du 8 novembre qui m'a été transmise par la Mission d'Israël auprès des Nations Unies, vous avez déclaré, au nom du Gouvernement d'Israël, que le Gouvernement israélien "sera prêt à retirer ses forces d'Egypte dès la conclusion d'arrangements satisfaisants avec les Nations Unies concernant la Force internationale d'urgence."

Dans la communication par laquelle j'ai accusé réception de votre lettre, j'ai dit que j'étais extrêmement désireux d'étudier plus avant avec vos représentants les arrangements à conclure avec la Force des Nations Unies pour donner effet à votre promesse de retirer d'Egypte les forces israéliennes.

La constitution de la Force des Nations Unies est maintenant si avancée qu'il est nécessaire de créer d'urgence les conditions propres à son bon fonctionnement. L'une de ces conditions est évidemment que vous donniez effet à votre déclaration. Je n'ai jusqu'à présent aucune indication sur les arrangements avec la Force des Nations Unies que vous jugez nécessaires en ce qui concerne Israël.

Vu l'extrême urgence de la question, je vous serais reconnaissant de bien vouloir prendre immédiatement les mesures nécessaires en vue des entretiens qui devront probablement avoir lieu sur la base des éclaircissements que vous aurez donnés au sujet de l'arrangement concernant la Force des Nations Unies et dont vous tiendrez sans doute à ce que je sois le premier informé. Je suis persuadé

d'exprimer l'opinion de l'Assemblée générale en déclarant qu'il importe au plus haut point d'établir ainsi, sans retard, la base sur laquelle votre déclaration prendra pleinement effet.

Le Secrétaire général
(Signé) Dag HAMMARSKJOLD
